



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT

Paris, le 8 octobre 2007

DÉLÉGATION POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DES
COLLECTIVITÉS LOCALES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SÉANCE DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE**

**LES PRINCIPAUX ENJEUX D'UNE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DE
NOUVELLE GÉNÉRATION**

La dernière séance de la Commission nationale de la coopération décentralisée s'est tenue le 19 septembre 2007 sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL, Secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie.

Jean-Marie BOCKEL a officiellement lancé les appels à projet 2008 en soutien à la coopération décentralisée et a dressé un bilan des nouveaux modes de cofinancement initiés en 2007. Il a par ailleurs rappelé les bases d'un partenariat renouvelé entre l'État et les collectivités territoriales en soulignant trois principes qui devraient dicter le fonctionnement nouveau de cette Commission : la reconnaissance de l'autonomie des collectivités locales y compris dans leurs actions extérieures ; la nécessité du dialogue avec l'Etat dans le respect des responsabilités de chacun ; la recherche de partenariats pour favoriser la complémentarité ou la spécificité de l'action des collectivités territoriales à l'étranger. Les élus locaux membres de la CNCN ont témoigné des excellentes relations entre les collectivités territoriales et le ministère des Affaires étrangères et européennes.

**UN PARTENARIAT RENOUVELÉ ENTRE L'ÉTAT ET LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Au cours de cette séance, le Secrétaire d'Etat Jean-Marie BOCKEL a évoqué les principaux enjeux d'une **coopération décentralisée de nouvelle génération** qu'il appelait de ses vœux :

- Concilier l'autonomie nécessaire des collectivités territoriales avec la volonté d'élaborer des partenariats avec les autres acteurs (Etat, ONG, entreprises, organisations internationales, Union européenne).
- Associer les collectivités territoriales plus en amont pour passer du stade de l'information à celui du dialogue sur les politiques publiques et du partenariat stratégique.

- Travailler en commun en amont et autour des grands rendez-vous internationaux.

Pour mettre en œuvre ces orientations, il a été demandé aux Ambassades de :

- Désigner pour celles qui ne l'ont pas encore fait un correspondant permanent pour les questions de coopération décentralisée.
- Etablir un rapport annuel sur les actions menées dans leurs pays de résidence par les collectivités territoriales à adresser pour le 31 décembre de chaque année au Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales qui les annexera à son rapport annuel.
- Mener un dialogue avec les collectivités territoriales en amont de l'élaboration des Documents cadre de partenariat (DCP) et, si possible, à l'occasion notamment de la revue à mi-parcours, annexer au DCP les orientations pour la coopération décentralisée dans leur pays de résidence à la suite de cette concertation.

Le Secrétaire d'Etat a, par ailleurs, indiqué son souhait de **créer un « partenariat français pour la gouvernance locale »** dans le cadre de la préparation de la Présidence française de l'Union européenne, en s'appuyant sur le précédent du « partenariat français sur l'eau ». Le thème de la gouvernance locale comme axe prioritaire des cofinancements du ministère a été approuvé et a, par ailleurs, été retenu comme thème mobilisateur à l'occasion des prochaines Journées européennes du développement (JEDD) que la France accueillera au mois de novembre 2008.

La CNCD a également été saisie des bilans des appels à projet 2007 pour le soutien du ministère à la coopération décentralisée et a approuvé les textes des **deux appels à projet 2008**. Pour l'appel à projet aide au développement, le choix est confirmé de favoriser l'action des collectivités françaises pour aider d'autres autorités locales partenaires à prendre en charge des responsabilités locales. Les pays où un processus de décentralisation est engagé seront prioritaires. Pour l'appel à projet coopération européenne, les collectivités françaises sont sollicitées pour aider leurs partenaires européens à saisir toutes les opportunités de la construction européenne pour assurer leur développement.

Le rapport de Bérengère QUINCY « Pour une politique étrangère plus partenariale, agir dans le monde avec les acteurs français » qui avait fait l'objet d'un atelier lors de la Conférence des ambassadeurs a également été présenté à la Commission.

L'AFD a présenté ses propositions pour améliorer ses relations avec les collectivités territoriales sur la base rapport de capitalisation des partenariats existants disponibles sur le site de l'AFD.

La **modernisation de l'état des lieux de la coopération décentralisée** et la mise en place de nouveaux outils au service de la coopération décentralisée (télédéclarations pour les collectivités territoriales, téléprocédures pour les Ambassades, nouvelle base de données, bourse-projets, extranet, nouvelle rubrique de la CNCD sur France Diplomatie) ont été validées par la Commission nationale de la coopération décentralisée.

Enfin, le **calendrier des évènements** de la coopération décentralisée a également été évoqué pour constater un encombrement qui nuit à la mobilisation des collectivités françaises. Pour mieux maîtriser ce calendrier, les Ambassades sont invités à saisir au préalable le ministère pour les manifestations qu'ils envisagent d'organiser ou de soutenir.

Les élus locaux membres de la CNCD ont approuvé ces propositions et témoigné des excellentes relations entre les collectivités territoriales et le ministère des Affaires étrangères

et européennes, en particulier les ambassades et la Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales. Elles sont prêtes, dans la mesure de leurs moyens et avec le soutien du ministère, à apporter leur expérience et leurs savoir-faire, en particulier dans le domaine de la gouvernance locale, du développement local, de la mise en place des services essentiels, en les intégrant dans des politiques publiques de coopération en partenariat avec l'Etat et les autres acteurs. Elles sont aussi porteuses d'un message en faveur de la décentralisation et de la démocratie locale.

Pour plus d'informations et pour télécharger les documents cités :

www.diplomatie.gouv.fr/cncd

Contact presse:

Jérôme DUPLAN

Chargé de mission à la communication auprès du Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales

Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales

Courriel : jerome.duplan@diplomatie.gouv.fr - Tél. : 01.53.69.35.15

Contact :

Anne-Marie MEVEL REINGOLD

Chargée de mission auprès du Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales, Secrétaire adjointe de la CNCND

Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales

Courriel : anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr - Tél. : 01.53.69.35.30